

# Dehors, c'est pour grimper, sauter et **VIVRE** de belles expériences !



Louise Morissette, asstsas

**Une journée pour parler d'aménagement de la cour ! C'est l'invitation à laquelle plus de 200 directrices, éducatrices, conseillères pédagogiques et autres intervenants de centres de la petite enfance (CPE) ont répondu, en avril dernier, lors du colloque de l'ASSTSAS, Concerto pour la prévention.**

Cet article résume l'atelier présenté par Sylvie Melsbach, directrice pédagogique du CPE Les Mousses du Mont et intervenante très active dans le domaine de l'environnement extérieur éducatif et sans risque, et s'inspire aussi du livre rédigé par Anne Gillain Mauffette!

### La cour : un défi pour les petits et les grands

La cour est un prolongement des locaux du CPE. L'extérieur, tout comme l'intérieur du CPE, s'aménage pour offrir un environnement d'apprentissage stimulant et sécuritaire et qui encourage les initiatives des enfants. La cour doit répondre aux mêmes principes qui guident le programme éducatif du CPE et chaque enfant doit pouvoir y évoluer à son rythme.

Le jeu à l'extérieur n'est pas qu'une occasion de défoulement physique. Il offre des dimensions et des défis qui intensifient les apprentissages. Pour que le jeu contribue au développement, la cour doit offrir du matériel qui élargit l'éventail des activités possibles et ne pas permettre que l'espace soit dominé par un seul type de jeu.

### Pas vu, pas entendu ? Impossible de réagir !

L'enfant possède un champ visuel de 70°, tandis que celui de l'adulte est de 180°. Il a donc tendance à se frapper sur les personnes et les objets. Sylvie Melsbach ajoute : « Le jeune enfant est en plein développement per-



> 1. Pour réussir l'aménagement de la cour : tenir compte de l'âge des enfants ; évaluer les caractéristiques de l'aire de jeu (dimensions, dénivellations, arbres, orientation du soleil, vent, etc.) ; s'assurer que les appareils et les matériaux amortissants sont conformes à la norme CAN/CSA Z614-98 et certifiés IPEMA (ASTM F1292 pour les surfaces synthétiques) ; dessiner un plan à l'échelle de la cour et des équipements souhaités ; disposer ensuite

les équipements et déterminer les aires en respectant la norme CSA. Une fois la cour réalisée, procéder à des inspections régulières. Ici, un système visuel simple indique aux enfants quand ils peuvent jouer dans le module. Quand le point est vert, c'est oui. S'il est rouge, par exemple si le sol est gelé ou s'il y a beaucoup de neige, c'est non ! Ce système semble efficace aussi avec les tout-petits.

ceptivo-moteur qui atteindra sa pleine maturité vers les 8-10 ans, d'où ses difficultés à bien se situer dans l'espace ».

Un jeune enfant a besoin de temps pour réagir à la présence des autres autour de lui. Une bonne distance entre les appareils de jeu lui donne le temps d'évaluer où il se situe et de réagir de façon sécuritaire. Plus l'enfant est jeune, plus il est lent à réagir à certains stimuli visuels et auditifs. Pensons à l'enfant frappé par une balançoire ; il n'a tout simplement pas la capacité d'analyser le mouvement et la vitesse de la balançoire et de réagir en conséquence.

La capacité de reconnaître un objet ou une forme de l'arrière-plan ou d'un fond s'améliore entre 4 et 8 ans. Sylvie Melsbach rapporte l'exemple du carré de sable dont le

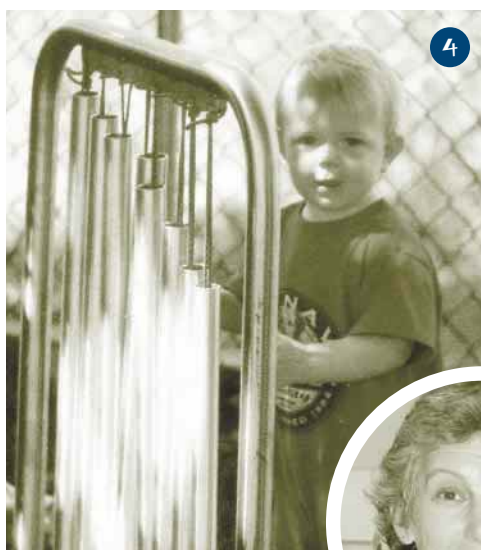
rebord est de la même couleur que le sable : « L'enfant risque fort de s'y enfoncer régulièrement. Par contre, s'il a été peint d'une couleur contrastante, l'enfant l'aperçoit mieux. »

L'enfant a besoin de stimulation et de défis pour développer ses habiletés. L'aire de jeu doit lui permettre de rester statique sur un appareil, de bouger différentes parties de son corps et dans différentes directions, à différentes vitesses, de côté, à reculons et même d'être à l'envers !

### La prévention d'abord

La conception et le choix des équipements, la planification des activités, l'aménagement général de l'espace, l'installation et la disposition des équipements sont à considérer en fonction de la prévention et de la santé et

## Le terrain de jeu est disposé en zones pour permettre à l'enfant de prendre des initiatives de façon confortable et sécuritaire.



> 2. Une grande piste cyclable, composée de différentes textures au sol, passe à l'intérieur de la maisonnette qui sert aussi de garage des vélos. Au centre, se trouve la zone de créativité avec des chevalets transparents pour les peintres en herbe (Alizé).

> 3. Cette table, très spéciale, offre un jeu de portes et de couloirs où l'eau circule pour le plus grand plaisir des enfants (Rose des Vents).

> 4. Pour Sylvie Melsbach, des instruments de musique offrent une autre zone d'activité. Avec la collaboration des parents, le CPE Les Mousses du Mont fabrique actuellement une série d'éléments sensoriels de ce type à partir de tuyaux de PVC. Un site Internet offre également des plans de fabrication.

[www.planetearthplayscapes.com](http://www.planetearthplayscapes.com)



de la sécurité, autant pour les adultes que pour les enfants.

Les normes de sécurité de l'Association canadienne de normalisation ne sont actuellement pas obligatoires. Elles ne s'appliquent pas au matériel fabriqué avant 1998 et ne touchent pas les produits destinés aux enfants de moins de 18 mois. Même s'il n'y a pas encore de réglementation officielle<sup>2</sup>, en cas de blessures, les normes de sécurité existantes seront utilisées au tribunal pour établir si la qualité des soins attendus d'un milieu éducatif a été fournie.

### L'expérience du CPE Les Mousses du Mont

C'est à partir de la méthode « Getting the Rocks »<sup>3</sup> que Sylvie Melsbach a animé la démarche pour structurer l'environnement exté-

rieur des deux installations du CPE. Cette méthode a permis de concevoir et de construire une aire de jeu et a aidé l'équipe à déterminer ses priorités parmi une variété d'éléments.

La démarche s'est effectuée en collaboration avec le personnel éducateur (une représentante de chaque groupe d'âges : pouponnière, 18 mois, 2 ans, 3 ans et 4 ans), de la directrice administrative, de parents, du responsable de l'entretien. Selon cette méthode, le terrain de jeu est disposé en zones pour permettre à l'enfant de prendre des initiatives de façon confortable et sécuritaire avec

des opportunités pour créer des interactions adultes/adultes, enfants/enfants et adultes/enfants. Les **photos** de cet article illustrent quelques-uns des résultats obtenus au CPE Les Mousses du Mont (Saint-Bruno), autant à l'installation Rose des Vents qu'à l'installation Alizé.

## Une cour mal aménagée ou mal équipée a des impacts sur la SST du personnel.

> 5. L'entreprise Formes & jeux offre, entre autres, un recouvrement synthétique pour remplacer la pelouse. Dans les prochains jours, la cour de la Rose des Vents en sera équipée. À suivre ! [www.formes-et-jeux.com](http://www.formes-et-jeux.com)



[www.ipema.org](http://www.ipema.org)

Ce site permet de vous assurer que le fabricant du module que vous souhaitez acheter vend des pièces certifiées CAN/CSA Z614-98 ([www.ipema.org](http://www.ipema.org)). Des démarches sont en cours actuellement au MFE en vue de modifier la réglementation pour rendre obligatoire l'application de cette norme.



## Du gazon qui résiste au passage des enfants

> Pour fournir une pelouse résistante à l'usure, inclure des herbes de type rampant dans le mélange de graines pour la pelouse. Un mélange de graines recommandé au Canada est une combinaison de 1,5 kg de « **Creeping Red Fescue** » et 0,5 kg du « **Kentucky Bluegrass** » par 100 mètres<sup>2</sup> de pelouse. Ajouter 0,5 kg de « **Perennial Ryegrass** » pour provoquer un établissement plus rapide de la pelouse avec un bon potentiel de croissance et de couleur verte. Une fois bien établie, la pelouse doit être fertilisée pour une croissance saine. Elle doit être coupée régulièrement à une hauteur d'environ 5 cm pour encourager les herbes à remplir les espaces libres.

## Une vision partielle des blessures dans les COURS extérieures

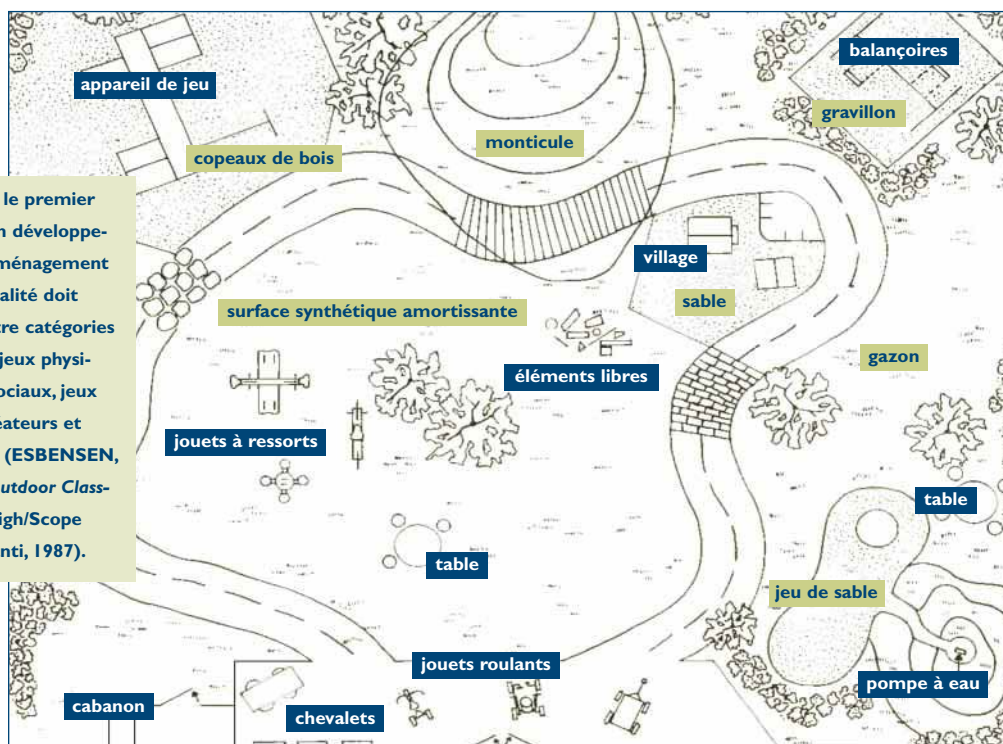
### *Chez les enfants de 5 ans et moins :*

- > **161 blessures** en garderie en 1996, dont **73,9 % à l'extérieur** ;
- > **causes** : chutes, trébuchements et collisions ;
- > **équipements en cause** : glissoires (29,5 %), balançoires (19 %), structures à grimper (15 %) ;
- > **plus les enfants sont jeunes**, plus ils risquent de se frapper contre des objets ou des personnes statiques ou en mouvement ;
- > **coincement de la tête, étranglement et traumatisme crânien** sont les causes de la plupart des blessures fatales ;
- > **groupes les plus à risque** : les 5 à 9 ans, suivis des 2 à 4 ans ;
- > **parties du corps les plus touchées** : fractures à l'avant-bras, au coude et au bras (39 %), traumatismes mineurs à la tête (8,8 %) ;
- > **autres facteurs contributifs** : environnementaux : conception des équipements et des surfaces, mauvais aménagement, manque d'entretien, vêtements qui accrochent, etc. ; comportementaux : caractéristiques des enfants, usage abusif des équipements, surveillance inadéquate, ignorance des normes et des mesures de sécurité, densité trop grande, manque d'investissement en prévention, etc.

Source : Système canadien hospitalier d'information et de recherche en prévention des traumatismes, 1997 (16 hôpitaux canadiens y participant).



> **6. L'Alizé offre un environnement extérieur d'environ 9 m<sup>2</sup> par enfant. On y trouve, entre autres : des jeux d'adresse (anneaux, poches, fléchettes), des jeux moteurs avec des appareils certifiés IPEMA, un grand bac pour jardiner, une zone tranquille, ombragée et gazonnée, des bancs pour s'asseoir, une aire de repas sous un arbre, une porte directement reliée au parc du voisinage et une aire réservée aux moins de 2 ans, ouverte sur leurs locaux où ils peuvent se baigner, rouler, jouer dans le gazon ou dans le sable. Et ce n'est pas fini !**



L'enfant est le premier agent de son développement. Un aménagement de haute qualité doit fournir quatre catégories d'activités : jeux physiques, jeux sociaux, jeux cognitifs-créateurs et jeux calmes (ESBENSEN, Steen. *An Outdoor Classroom*, the High/Scope Press, Ypsilanti, 1987).

Sylvie Melsbach recommande pour les nouvelles installations de ne pas aménager la cour la première année. « Installer simplement du gazon. Vous allez constater comment le terrain réagit, où l'eau s'accumule, les zones d'ombrage et de soleil, l'orientation des vents, etc. Cela évitera de refaire l'aménagement l'année suivante pour corriger les problèmes constatés. »

### La santé et la sécurité du travail (SST)

Une cour mal aménagée ou mal équipée a des impacts sur la SST du personnel dont des problèmes de surveillance, d'intervention pour aider un enfant en difficulté sur un module de jeu, de gestion de conflits entre enfants, pas de possibilité de s'asseoir, des rangements inadéquats, trop petits ou éloignés qui obligent à transporter les jouets, des aller-retour pour mener un enfant aux toilettes ou changer une couche. Sans compter qu'en cas d'accident, l'éducatrice doit réagir d'urgence tout en surveillant le reste du groupe ! Voilà une foule de sources de stress et d'inconfort pour le personnel.

Les bonnes raisons ne manquent pas pour revoir l'aménagement de la cour. Beaucoup d'énergie est déployée pour planifier et organiser les activités pédagogiques à l'intérieur et assurer la SST du personnel. Il est temps d'en faire autant pour l'extérieur ! ●

### RÉFÉRENCES

1. GILLAIN MAUFFETTE, A., L. FRÉCHETTE, D. ROBERTSON. *Revisiter les environnements extérieurs pour enfants : un regard sur l'aménagement, le jeu et la sécurité*, Éditions Réflex, Coopérative de l'Université du Québec à Hull, 1999, 217 p. (tél. : 819 595-2377).

2. Lors du colloque de l'ASSTSAS, Daniel Fines, du ministère de la Famille et de l'Enfance (MFE), a présenté un atelier sur la norme de l'Association canadienne de normalisation sur les aires et équipements de jeu (CAN/CSA Z614-98), sur les orientations du MFE ainsi que deux nouveaux outils : « Aménager l'aire extérieure de jeu d'un centre de la petite enfance et d'une garderie » et « Activités extérieures dans les centres de la petite enfance et les garderies ». Le MFE devrait apporter, d'ici peu, des modifications à la réglementation. Un article sera présenté dans un prochain numéro de *Sans Pépins*.

3. « Getting the Rocks », méthode développée par Jean Schappet pour structurer un environnement extérieur. (*National Program for Playground Safety*, Université de l'Iowa).

### POUR EN SAVOIR PLUS

*Aires de jeux pour enfants d'âge préscolaire*, Société centrale d'hypothèques et de logement ([www.schl.ca](http://www.schl.ca)).

*Aires et équipements de jeu, CAN/CSA-Z614-98*. Association canadienne de normalisation ([www.csa.ca](http://www.csa.ca)).

*Guide des aires de jeu 98 : outil d'interprétation et de gestion*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie.

HENDRICKS E, Barbara. *Designing for Play*, Ashgate Publishing Ltd, England, 2001, 267 p.



DOSSIER

## Exemples de dangers potentiels des espaces extérieurs

- > **Surfaces** : absence de surfaces adéquates sous les équipements, matériau approprié, mais en quantité insuffisante ou durci par l'usage ;
- > **aménagement général** : équipements trop près les uns des autres, zone de protection trop petite ou utilisée pour d'autres activités (ex. : carré de sable), présence d'objets durs (ex. : poutres de bois), risque de collision à la sortie de deux appareils ;
- > **équipements** : risque de coincement de tête et de cou, danger d'étranglement, hauteur critique augmentée, points d'accrochage sur les balançoires, sièges de balançoires trop hauts par rapport au sol, trop de balançoires sur un même support, distance insuffisante entre les sièges des balançoires et entre les sièges et les poteaux de support, sièges pour bébés sur le même support que les balançoires, glissoires sans surface de sortie graduelle ;
- > **entretien** : tout équipement non entretenu peut entraîner des risques de coupure, d'écharde, de chute, etc. ;
- > **surveillance** : accrue ou spéciale à cause du type d'équipement.

Source : Revisiter les environnements extérieurs pour enfants : un regard sur l'aménagement, le jeu et la sécurité<sup>1</sup>.

APPEL  
à  
TOUS

### > Enfants présentant un handicap

*Sans pépins* prépare un dossier sur l'intégration d'enfants présentant un handicap physique ou intellectuel. Votre CPE reçoit un ou plusieurs enfants handicapés, votre expérience nous intéresse. Ce projet peut représenter un défi au plan de la santé et de la sécurité du travail pour le personnel. Écrivez-nous quelques mots par courrier électronique ([llefebvr@asstsas.qc.ca](mailto:llefebvr@asstsas.qc.ca)) ou par télécopieur (514 253-1443).